

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE****EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015****CP2015\_08\_21  
id. 1999**

*L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE  
LOCAUX  
DÉPARTEMENT/ORGANISMES SOCIAUX EXTÉRIEURS**

La Commission Permanente, par délibération en date du 26 mai 2014, a approuvé la convention de mise à disposition des locaux par le Département aux organismes et partenaires extérieurs, qui interviennent sur l'ensemble des Pôles de Développement Social et centres médico-sociaux départementaux, et a autorisé Monsieur le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

Deux organismes, le Centre Hospitalier Général de Montauban, dans le cadre des interventions de l'unité mobile de prévention et de dépistage, et l'Institut d'Education Permanente (INSTEP), souhaitent apporter des modifications de jours de permanences, en accord avec les services de la Direction de la Solidarité Départementale.

- CHG Montauban : intervention le 4ème lundi du mois (de 12 à 14h) dans les locaux du Pôle de Développement Social de Beaumont-de-Lomagne,

- l'INSTEP : permanence le vendredi dans les locaux du Pôle de Développement Social de Beaumont-de-Lomagne.

Considérant ces différents éléments, il convient de régulariser cette situation par des avenants aux conventions initiales.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux conventions portant mise à disposition de locaux à usage de bureaux concernant les organismes suivants qui souhaitent apporter des modifications de jours de permanence :
  - CHG Montauban : intervention le 4ème lundi du mois (de 12 à 14h) dans les locaux du Pôle de Développement Social de Beaumont-de-Lomagne,
  - l'INSTEP : permanence le vendredi dans les locaux du Pôle de Développement Social de Beaumont-de-Lomagne.
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC